

# Vigilance usage de l'eau



Afin de préserver les ressources en eau, toutes les communes du département de la Haute-Garonne sont placées en vigilance par [arrêté préfectoral du 13 avril 2023](#).

Il est demandé aux collectivités et particuliers de limiter les usages non essentiels de l'eau :

- \* - arrosage des jardins et pelouses
- \* - arrosage des terrains de sport
- \* - lavage des voitures,
- \* - lavage des voiries et façades
- \* - remplissage et mise à niveau des piscines

Ces mesures sont en vigueur jusqu'au 31 octobre 2023.